

Nombre des membres
du Conseil
Communautaire élus :
30

en fonction :
30

Procuration :
6

Délégués présents :

Norbert SCHICKEL
Pierre GSELL
Daniel FURTH
Maurice HENRY
Bernard FLORENCE
Francis KLEIN
Robert GEORGE
Bernard ZINGLE
Patrick ALTHUSSER
Monique MARTIN
J-François WOLLBRETT
Edith HUSSER
Antoinette STRAUMANN
Marc WIOLAND
Roland GIANTI
J-Jacques OBERLIN
J-Louis FEUERSTEIN
Christian CIOFI
Michel KLINGER
Gilbert RUHLMANN
Geneviève TANNACHER

Délégués représentés

André TINGEY
Denise BUHL
Pierre DISCHINGER
Albert ARLEN
Sonia SCHUSTER
Gabriel BURGARD

Délégués absents :

Romy LOCHERT
Hubert ZEYSSOLFF
Morgane ERTLE

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 23 octobre 2019 à 18 h 30**

Sous la présidence de M. Norbert SCHICKEL, Président de la CCVM

POINT 5 – ECONOMIE

5.1. Règlements d'attribution des aides OCM

Lors de la réunion du comité de pilotage du 3 octobre 2019, les modifications suivantes ont été demandées concernant les modalités d'attribution des aides OCM :

- Le plancher de dépenses éligibles passe de 10.000 € à 8.000 €
- Il est précisé qu'une entreprise ayant bénéficié d'une aide OCM il y a plus de 2 ans, peut à nouveau postuler pour un nouveau dossier si les investissements prévus ne sont pas les mêmes que ceux du précédent dossier. La période de 2 ans court à partir de la date de versement de la subvention de la première OCM.

Il convient d'acter ces modifications dans le règlement d'attribution des subventions afférentes à l'Opération de Modernisation du Commerce sur le territoire de la Vallée de Munster.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **DE MODIFIER** le règlement d'attribution des subventions OCM.
- **D'AUTORISER** le Président à réaliser toutes formalités utiles.

Pour extrait certifié conforme,
Président, Norbert SCHICKEL.



[Handwritten signature of Norbert Schickel]

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 23 octobre 2019 à 18 h 30

Sous la présidence de M. Norbert SCHICKEL, Président de la CCVM

Nombre des membres
du Conseil
Communautaire élus :
30

en fonction :
30

Procuration :
6

Délégués présents :

Norbert SCHICKEL
Pierre GSELL
Daniel FURTH
Maurice HENRY
Bernard FLORENCE
Francis KLEIN
Robert GEORGE
Bernard ZINGLE
Patrick ALTHUSSER
Monique MARTIN
J-François WOLLBRETT
Edith HUSSER
Antoinette STRAUMANN
Marc WIOLAND
Roland GIANTI
J-Jacques OBERLIN
J-Louis FEUERSTEIN
Christian CIOFI
Michel KLINGER
Gilbert RUHLMANN
Geneviève TANNACHER

Délégués représentés

André TINGEY
Denise BUHL
Pierre DISCHINGER
Albert ARLEN
Sonia SCHUSTER
Gabriel BURGARD

Délégués absents :

Romy LOCHERT
Hubert ZEYSSOLFF
Morgane ERTLE

POINT 5 – ECONOMIE

5.2. ZA – Le Krebsbach : Mainlevée d'un droit à résolution – SCI FIFTY

Pour éviter toute démarche « spéculative », la CCVM a assorti les cessions de terrains de la Zone d'Activités du Krebsbach de droit de résolution en cas de changement de destination de la parcelle, de non construction ou de revente à des tiers non agréés par la collectivité. Une fois la parcelle aménagée, la CCVM est régulièrement sollicitée pour lever cette garantie qui peut compromettre l'obtention de prêts bancaires. En l'espèce, le notariat de Wintzenheim sollicite la main levée de ce droit pour les parcelles suivantes :

Commune de Wihr au Val – Section 11 – Parcelles 216/012, 238/012 et 239/019 vendues à la SCI FIFTY.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **DE LEVER** le droit de résolution inscrit pour ces parcelles.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Norbert SCHICKEL.



(Handwritten signature in blue ink)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 23 octobre 2019 à 18 h 30

Sous la présidence de M. Norbert SCHICKEL, Président de la CCVM

Nombre des membres
du Conseil
Communautaire élus :
30

en fonction :
30

Procuration :
6

Délégués présents :

Norbert SCHICKEL
Pierre GSELL
Daniel FURTH
Maurice HENRY
Bernard FLORENCE
Francis KLEIN
Robert GEORGE
Bernard ZINGLE
Patrick ALTHUSSER
Monique MARTIN
J-François WOLLBRETT
Edith HUSSER
Antoinette STRAUMANN
Marc WIOLAND
Roland GIANTI
J-Jacques OBERLIN
J-Louis FEUERSTEIN
Christian CIOFI
Michel KLINGER
Gilbert RUHLMANN
Geneviève TANNACHER

Délégués représentés

André TINGEY
Denise BUHL
Pierre DISCHINGER
Albert ARLEN
Sonia SCHUSTER
Gabriel BURGARD

Délégués absents :

Romy LOCHERT
Hubert ZEYSSOLFF
Morgane ERTLE

POINT 6 – FINANCES

6.1. Reversement de la PSU – Avenant n°1 au marché de gestion des multi-accueils et RAM

Dans le cadre du marché 2018-2023 pour la gestion du service Petite Enfance, il a été convenu entre les parties que les recettes de PSU versées par la CAF perçues par le titulaire du marché seraient reversées à la CCVM si elles étaient supérieures aux prévisions du marché.

Le décompte réalisé au titre de 2018 fait apparaître une recette de PSU supérieure de 9.876 € par rapport aux prévisions du marché. Toutefois, compte tenu des frais qui restent à charge dans le cadre des travaux d'adaptation du poste de travail d'un salarié à hauteur de 410 €, c'est un reversement à hauteur de 9.466€ qui interviendrait au bénéfice de la CCVM. Il est donc proposé de conclure un avenant N°1 qui vient diminuer la rémunération versée au titulaire du marché de 9.466 € au mois de décembre 2019.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant N°1 avec l'association de gestion de la petite enfance au titre du marché de gestion des multi accueils et du RAMP et de réaliser toutes formalités utiles.

Pour extrait certifié conforme,

Président, Norbert SCHICKEL.



Nombre des membres
du Conseil
Communautaire élus :
30

en fonction :
30

Procuration :
6

Délégués présents :

Norbert SCHICKEL
Pierre GSELL
Daniel FURTH
Maurice HENRY
Bernard FLORENCE
Francis KLEIN
Robert GEORGE
Bernard ZINGLE
Patrick ALTHUSSER
Monique MARTIN
J-François WOLLBRETT
Edith HUSSER
Antoinette STRAUMANN
Marc WIOLAND
Roland GIANTI
J-Jacques OBERLIN
J-Louis FEUERSTEIN
Christian CIOFI
Michel KLINGER
Gilbert RUHLMANN
Geneviève TANNACHER

Délégués représentés

André TINGEY
Denise BUHL
Pierre DISCHINGER
Albert ARLEN
Sonia SCHUSTER
Gabriel BURGARD

Délégués absents :

Romy LOCHERT
Hubert ZEYSSOLFF
Morgane ERTLE

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 23 octobre 2019 à 18 h 30**

Sous la présidence de M. Norbert SCHICKEL, Président de la CCVM

POINT 6 – FINANCES

6.2. Avenant au marché de transport CNI

La CCVM a conclu à compter du 1^{er} janvier 2016 un marché pour le transport des élèves des écoles primaires et maternelles de la Vallée de Munster vers le centre nautique intercommunal. Ce marché est arrivé à son terme le 30 juin 2019.

Afin d'assurer le transport des élèves à compter de la rentrée de septembre, il convient d'autoriser la conclusion d'un avenant en vue de prolonger le marché jusqu'au 31 décembre 2019 afin qu'une nouvelle consultation à effet du 1^{er} janvier 2020 puisse être lancée.

Le prix unitaire du voyage est fixé à 69,31 € HT.

Le marché concernant la navette vers la station du Schnepfenried prendra fin quant à lui au 31 décembre 2019.

Une consultation va être lancée pour un nouveau marché de transport pour la navette des neiges et le transport vers le CNI.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer l'avenant au marché de transport vers le CNI.
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer toutes pièces et documents utiles.



Pour extrait certifié conforme,

Président, Norbert SCHICKEL.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 23 octobre 2019 à 18 h 30**

Sous la présidence de M. Norbert SCHICKEL, Président de la CCVM

Nombre des membres
du Conseil
Communautaire élus :
30

en fonction :
30

Procuration :
6

Délégués présents :

Norbert SCHICKEL
Pierre GSELL
Daniel FURTH
Maurice HENRY
Bernard FLORENCE
Francis KLEIN
Robert GEORGE
Bernard ZINGLE
Patrick ALTHUSSER
Monique MARTIN
J-François WOLLBRETT
Edith HUSSER
Antoinette STRAUMANN
Marc WIOLAND
Roland GIANTI
J-Jacques OBERLIN
J-Louis FEUERSTEIN
Christian CIOFI
Michel KLINGER
Gilbert RUHLMANN
Geneviève TANNACHER

Délégués représentés

André TINGEY
Denise BUHL
Pierre DISCHINGER
Albert ARLEN
Sonia SCHUSTER
Gabriel BURGARD

Délégués absents :

Romy LOCHERT
Hubert ZEYSSOLFF
Morgane ERTLE

POINT 6 – FINANCES

6.3. Centre Nautique Intercommunal : tarifs promotionnels fin d'année

A l'instar des années précédentes, nous avons proposé une offre promotionnelle sur un mois découverte avec une entrée globale « piscine/cardio/balnéo ». Pour booster la fréquentation de fin d'année et proposer une offre cadeau pour les fêtes de fin d'année, nous souhaiterions réitérer le produit commercial suivant :

- 1 mois découverte « piscine/cardio/balnéo » à un tarif de 30€
- 2 mois découverte « piscine/cardio/balnéo » à un tarif de 50€

La période de commercialisation de cette offre s'effectuerait du lundi 4 novembre au mardi 31 décembre 2019.

Ces explications apportées,

Après avis de la commission Piscine en date du 15 octobre 2019,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE VALIDER** les tarifs promotionnels mentionnés ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président à réaliser toutes formalités utiles.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Norbert SCHICKEL.



Délégués présents :

Norbert SCHICKEL
Pierre GSELL
Daniel FURTH
Maurice HENRY
Bernard FLORENCE
Francis KLEIN
Robert GEORGE
Bernard ZINGLE
Patrick ALTHUSSER
Monique MARTIN
J-François WOLLBRETT
Edith HUSSER
Antoinette STRAUMANN
Marc WIOLAND
Roland GIANTI
J-Jacques OBERLIN
J-Louis FEUERSTEIN
Christian CIOFI
Michel KLINGER
Gilbert RUHLMANN
Geneviève TANNACHER

Délégués représentés

André TINGEY
Denise BUHL
Pierre DISCHINGER
Albert ARLEN
Sonia SCHUSTER
Gabriel BURGARD

Délégués absents :

Romy LOCHERT
Hubert ZEYSSOLFF
Morgane ERTLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 23 octobre 2019 à 18 h 30**

Sous la présidence de M. Norbert SCHICKEL, Président de la CCVM

POINT 7 – CULTURE

7.1. *Projet d'accueil d'une troupe en résidence*

Une résidence territoriale permet à une compagnie de créer un spectacle, en associant différents partenaires à différentes actions en lien avec le spectacle. Elle contribue au projet de développement culturel, en multipliant les occasions de découverte de spectacles vivants et les contacts avec des artistes.

La Compagnie Caravanes, basée en Meuse, mais dont les directeurs artistiques se sont installés depuis quelques années à Breitenbach, a pour projet de monter l'œuvre « Une maison de poupée » d'Henrik Ibsen, considérée comme l'un des premiers textes de théâtre à consonance féministe.

Autour de cette création, pour nourrir leur travail, ils souhaitent rencontrer différents publics. Les partenaires envisagés sont les résidents de l'EHPAD Foyer du Parc, les personnes du Centre d'Accueil de Rencontre pour Adultes Handicapés (CARAH), les bénéficiaires du Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA), mais aussi les élèves du collège et du lycée, le public de la médiathèque et les personnes plus éloignées de la culture par des actions hors les murs (installation au CNI, intervention sur le marché...).

Ces rencontres prendront la forme d'ateliers de pratiques artistiques, de sensibilisation, de lectures... adaptés à chaque public dans un travail commun avec les équipes encadrantes de chaque structure. En parallèle, la compagnie réalisera des temps de travail sur la création notamment des semaines de résidences à l'Espace Culturel Saint Grégoire et des phases de recherche en lien avec les différents publics : ateliers de pratique, récoltes de témoignages.

Toutes ces actions peuvent être financées par des financements croisés : DRAC, CD68 (Appel à projet « Culture et solidarité »), Région Grand Est, Fondation de France ...

Le projet s'étalera entre février 2020 et mars 2021 avec 4 semaines de résidences de travail au sein de l'Espace Culturel en février, avril et novembre 2020 et mars 2021 ainsi que 2 représentations du spectacle les 22 et 23 mars 2021. Les ateliers seront réalisés par l'équipe du spectacle autour de ces semaines de résidence chez les différents partenaires.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet se présente comme suit :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Heures d'intervention	11.000 €	DRAC : résidence culturelle territoriale	8.000 €
Frais de restauration	1.000 €	Région : soutien aux résidences artistiques culturelles	2.000 €
Frais de déplacement	2.000 €	Département : appel à projet « Culture et solidarité »	2.000 €
Frais d'hébergement	1.000 €	CCVM*	4.000 €
Représentations	3.000 €	Partenaires privés :	
Impression de l'exposition	1.000 €	Fondation de France	2.000 €
		Partenaires du projet	1.000 €
TOTAL	19.000 €	TOTAL	19.000 €

*correspondant au coût de session : 3.000€ sur le budget de la saison 2020/21 + d'autres frais potentiels (hébergement, restauration) sur le même budget.

Ce projet sera mis en œuvre **uniquement** si les subventions attendues sont obtenues.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de résidence territoriale avec la Compagnie Caravanes.
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des différents financeurs.
- **DE PRECISER** que les crédits budgétaires relatifs au projet seront inscrits dans le cadre du budget 2020.
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente en charge du dossier à signer toutes pièces et documents utiles.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Norbert SCHICKEL.



(Handwritten signature in blue ink)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 23 octobre 2019 à 18 h 30

Sous la présidence de M. Norbert SCHICKEL, Président de la CCVM

Nombre des membres
du Conseil
Communautaire élus :
30

en fonction :
30

Procuration :
6

Délégués présents :

Norbert SCHICKEL
Pierre GSELL
Daniel FURTH
Maurice HENRY
Bernard FLORENCE
Francis KLEIN
Robert GEORGE
Bernard ZINGLE
Patrick ALTHUSSER
Monique MARTIN
J-François WOLLBRETT
Edith HUSSER
Antoinette STRAUMANN
Marc WIOLAND
Roland GIANTI
J-Jacques OBERLIN
J-Louis FEUERSTEIN
Christian CIOFI
Michel KLINGER
Gilbert RUHLMANN
Geneviève TANNACHER

Délégués représentés

André TINGEY
Denise BUHL
Pierre DISCHINGER
Albert ARLEN
Sonia SCHUSTER
Gabriel BURGARD

Délégués absents :

Romy LOCHERT
Hubert ZEYSSOLFF
Morgane ERTLE

POINT 7 – CULTURE

7.2. Médiathèque : adoption du règlement intérieur et de la charte numérique

La nouvelle médiathèque de la Vallée de Munster a ouvert ses portes le 1^{er} octobre 2019. Afin d'assurer un bon fonctionnement du service, des règles claires de son organisation ont été établies, et de ce fait, un règlement intérieur a été rédigé.

Dans ce cadre, une charte est associée au règlement intérieur afin de préciser les conditions générales d'utilisation des moyens et des ressources numériques, ainsi que l'utilisation des postes informatiques de la médiathèque et de son réseau (connexion internet, tablettes numériques, ordinateurs et jeux vidéo, etc.) afin de responsabiliser les utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation. La charte devra être approuvée et signée par les usagers lors de leur inscription à la Médiathèque.

Le règlement intérieur et la charte utilisateurs seront portés à la connaissance du public par affichage et seront mis en ligne sur le site internet de la Médiathèque. Ces documents ont été approuvés par le Conseil Municipal de la Ville de Munster en date du 3 octobre 2019. Compte tenu du caractère intercommunal de la médiathèque à compter du 1^{er} janvier 2020, il est proposé que la CCVM adopte ces mêmes documents pour la gestion à venir.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur et la charte utilisateurs des postes informatiques et ressources numériques de la Médiathèque.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Norbert SCHICKEL.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 23 octobre 2019 à 18 h 30

Sous la présidence de M. Norbert SCHICKEL, Président de la CCVM

Nombre des membres
du Conseil
Communautaire élus :
30

en fonction :
30

Procuration :
6

Délégués présents :

Norbert SCHICKEL
Pierre GSELL
Daniel FURTH
Maurice HENRY
Bernard FLORENCE
Francis KLEIN
Robert GEORGE
Bernard ZINGLE
Patrick ALTHUSSER
Monique MARTIN
J-François WOLLBRETT
Edith HUSSER
Antoinette STRAUMANN
Marc WIOLAND
Roland GIANTI
J-Jacques OBERLIN
J-Louis FEUERSTEIN
Christian CIOFI
Michel KLINGER
Gilbert RUHLMANN
Geneviève TANNACHER

Délégués représentés

André TINGEY
Denise BUHL
Pierre DISCHINGER
Albert ARLEN
Sonia SCHUSTER
Gabriel BURGARD

Délégués absents :

Romy LOCHERT
Hubert ZEYSSOLFF
Morgane ERTLE

POINT 8 – ENVIRONNEMENT

8.1. Renouvellement du Contrat Territorial de collecte du mobilier usagé

En 2017 et 2018, la CCVM, étant compétente en matière de collecte et traitement des déchets, a contracté avec l'Eco-organisme Eco-Mobilier un contrat de collecte du mobilier pour la reprise des Déchets d'Eléments d'Ameublement qui sont déposés en centre de valorisation dans une benne spécifique.

Cette convention détermine les modalités techniques de prise en charge de ces déchets ainsi que le dispositif de compensation financière au bénéfice de la collectivité.

Il est proposé de reconduire ce contrat pour la période 2019-2023, sachant que les dispositions relatives aux soutiens et aux conditions techniques du Contrat sont appliquées rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 dès lors que la Collectivité disposait d'un contrat territorial de collecte du mobilier en vigueur et opérationnel au 31 décembre 2018 et que la date de signature du nouveau contrat est antérieure au 31 décembre 2019.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer la convention avec Eco Mobilier pour la période 2019-2023.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Norbert SCHICKEL.



Délégués présents :

Norbert SCHICKEL
Pierre GSELL
Daniel FURTH
Maurice HENRY
Bernard FLORENCE
Francis KLEIN
Robert GEORGE
Bernard ZINGLE
Patrick ALTHUSSER
Monique MARTIN
J-François WOLLBRETT
Edith HUSSER
Antoinette STRAUMANN
Marc WIOLAND
Roland GIANTI
J-Jacques OBERLIN
J-Louis FEUERSTEIN
Christian CIOFI
Michel KLINGER
Gilbert RUHLMANN
Geneviève TANNACHER

Délégués représentés

André TINGEY
Denise BUHL
Pierre DISCHINGER
Albert ARLEN
Sonia SCHUSTER
Gabriel BURGARD

Délégués absents :

Romy LOCHERT
Hubert ZEYSSOLFF
Morgane ERTLE

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 23 octobre 2019 à 18 h 30**

Sous la présidence de M. Norbert SCHICKEL, Président de la CCVM

POINT 9 – SERVICES GENERAUX

9.1. Appel à projets – Maison France Services

Au cours de cet été, le Gouvernement français a décidé la mise en place d'un réseau France services qui doit permettre aux usagers de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain. L'objectif est que chaque Français puisse accéder à une « **Maison France Services** » à moins de 30 minutes, grâce à la création de 300 Maisons France Services dès le 1^{er} janvier 2020 et la présence d'une sur chaque canton d'ici à 2022.

Les Maisons France Services peuvent être mises en place par transformation des actuelles Maisons de services au public (MSAP), ou par l'ouverture de nouvelles implantations.

Elles doivent obligatoirement :

- **Respecter un socle commun de la qualité de service en référence à la « Charte nationale d'engagement France Services »** : affectation au minimum de 2 agents pour assurer la continuité du service, formation obligatoire de ce personnel, ouverture au public au moins 24 heures par semaine réparties sur cinq jours ouvrés, accès libre et gratuit à un point numérique ou à tout outil informatique avec une connexion Internet de qualité (un dispositif de visioconférence devra être proposé d'ici à 2022), des espaces privatifs dédiés pour respecter la confidentialité des démarches administratives des usagers, reporting régulier des activités... ;
- **Proposer le bouquet de services de France services** : les trois ministères de la Justice, des Finances et de l'intérieur, les organismes sociaux de la CAF, la CRAM, la CRAV et la MSA, Pôle Emploi et La Poste.

Le financement de ces Maisons France Services sera assuré par un forfait reconductible annuellement de 30.000 € issu du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et du fonds inter-opérateurs.

La CCVM accueille déjà dans ses locaux un point numérique CAF par conventionnement, une permanence hebdomadaire de la Mission Locale de Colmar pour favoriser la recherche d'emplois des jeunes... Le site regroupe également les services sociaux du Département, l'École de Musique et de Danse de la Vallée et le Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne de la Vallée de Munster / Hautes Vosges, qui sont autant d'entités présentes pour favoriser un meilleur accès aux services. Il est donc proposé que la CCVM puisse s'inscrire dans cette démarche de labellisation en Maison France services. Cela permettra de renforcer l'objectif initial d'offrir une proximité et une gamme plus complète de services administratifs aux usagers.

En revanche, il faut également souligner que des services de ce bouquet de France Services sont bien ancrés sur Munster et les communes alentours contribuant à un maillage efficace et satisfaisant de ces services au public sur la Vallée, tels que la Trésorerie, La Poste, des cabinets médicaux... La création de la Maison France Services sur la Vallée de Munster ne devra en aucun cas s'effectuer au détriment de la présence, la répartition territoriale et la qualité de ces services existants.

Ces explications apportées,

VU les statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster modifiés et approuvés par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2017 comportant notamment la compétence optionnelle en matière de « Création et gestion de maisons des services au public [...] »,

VU la circulaire n° 6094-SG du 1^{er} juillet 2019 relative à la création de France Services,

VU la motion pour la présence de la Trésorerie de MUNSTER prise par la Communauté de Communes de la Vallée de Munster le 12 juillet 2019 ainsi que par toutes les communes du périmètre de l'intercommunalité,

VU l'intervention de Monsieur Denis Giroudet, Directeur Départemental des Finances Publiques en date du 9 octobre 2019 devant le bureau communautaire précisant que, dans le cadre de la mise en œuvre du programme Nouveau réseau de proximité, la Trésorerie de Munster sera maintenue dans son fonctionnement au moins jusqu'au 1^{er} janvier 2023.

VU l'intervention de Monsieur le Préfet, Laurent Touvet devant les maires de l'intercommunalité en date du 11 octobre 2019 relative à la présentation des missions d'une Maison France Services

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le principe de création d'une Maison France Services au 1^{er} janvier 2020 sur le territoire de la Communauté de Communes Vallée de Munster sous réserve :
 - D'obtenir l'assurance ferme et non révocable que les services au public existants sur Munster et les communes de la CCVM demeurent bien en l'état et que l'actuelle Trésorerie présente à Munster reste impérativement en place avec l'intégralité du personnel, de ses missions et de son volume horaire au moins jusqu'au 1^{er} janvier 2023
 - D'obtenir un financement pérenne pour les postes d'accueil liés aux missions France services
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ladite procédure et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Norbert SCHICKEL.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 23 octobre 2019 à 18 h 30

Sous la présidence de M. Norbert SCHICKEL, Président de la CCVM

Nombre des membres
du Conseil
Communautaire élus :
30

en fonction :
30

Procuration :
6

Délégués présents :

Norbert SCHICKEL
Pierre GSELL
Daniel FURTH
Maurice HENRY
Bernard FLORENCE
Francis KLEIN
Robert GEORGE
Bernard ZINGLE
Patrick ALTHUSSER
Monique MARTIN
J-François WOLLBRETT
Edith HUSSER
Antoinette STRAUMANN
Marc WIOLAND
Roland GIANTI
J-Jacques OBERLIN
J-Louis FEUERSTEIN
Christian CIOFI
Michel KLINGER
Gilbert RUHLMANN
Geneviève TANNACHER

Délégués représentés

André TINGEY
Denise BUHL
Pierre DISCHINGER
Albert ARLEN
Sonia SCHUSTER
Gabriel BURGARD

Délégués absents :

Romy LOCHERT
Hubert ZEYSSOLFF
Morgane ERTLE

POINT 9 – SERVICES GENERAUX

9.2. CNI – Recours à du personnel contractuel remplacement

Pour assurer la continuité du fonctionnement du centre nautique, le Président doit faire appel à du personnel contractuel au courant du mois d'octobre 2019.
Le tableau ci-dessous détaille la nature et la durée des contrats à conclure :

Emploi/Grade	Motif du recrutement	Durée	Rémunération indiciaire
Opérateur territorial des APS	Remplacement d'agents en congés	6H00	IB 348 / IM 326 (échelon 1)
Opérateur territorial des APS	Remplacement d'agents en congés	6H25	IB 350 / IM 327 (échelon 2)
Adjoint technique territorial	Remplacement d'agents en congés	9H25	IB 348 / IM 326 (échelon 1)

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE CRÉER** les postes permettant de répondre à ces besoins occasionnels.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les contrats afférents à ces postes.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Norbert SCHICKEL.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 23 octobre 2019 à 18 h 30

Sous la présidence de M. Norbert SCHICKEL, Président de la CCVM

Nombre des membres
du Conseil
Communautaire élus :
30

en fonction :
30

Procuration :
6

Délégués présents :

Norbert SCHICKEL
Pierre GSELL
Daniel FURTH
Maurice HENRY
Bernard FLORENCE
Francis KLEIN
Robert GEORGE
Bernard ZINGLE
Patrick ALTHUSSER
Monique MARTIN
J-François WOLLBRETT
Edith HUSSER
Antoinette STRAUMANN
Marc WIOLAND
Roland GIANTI
J-Jacques OBERLIN
J-Louis FEUERSTEIN
Christian CIOFI
Michel KLINGER
Gilbert RUHLMANN
Geneviève TANNACHER

Délégués représentés

André TINGEY
Denise BUHL
Pierre DISCHINGER
Albert ARLEN
Sonia SCHUSTER
Gabriel BURGARD

Délégués absents :

Romy LOCHERT
Hubert ZEYSSOLFF
Morgane ERTLE

POINT 9 – SERVICES GENERAUX

9.3. Plan des effectifs – Création d'un poste d'adjoint technique permanent – budget général

Monsieur le Président propose de créer un poste d'adjoint technique au niveau du budget général pour les missions de nettoyage et de propreté du patrimoine intercommunal. Ce poste permettrait d'affecter un agent d'entretien qui exerce actuellement au sein du CNI sur des missions un peu moins exigeantes physiquement. Il rappelle qu'actuellement les missions de nettoyage de la MDS, Cosec, ECSG sont confiées à une entreprise dont le marché est en cours de renouvellement. Il y aurait donc un moindre recours à des prestataires privés. Il rappelle également que la CCVM aura également en charge le nettoyage de la médiathèque et que l'agent pourrait donc être affecté à cette tâche.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE CREER** un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complet en charge des missions d'entretien et de propreté du patrimoine bâti à compter du 1^{er} novembre 2019.
- **DE PROCEDER** à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la FPT du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale.
- **DE CHARGER** Monsieur le Président à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Norbert SCHICKEL.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 23 octobre 2019 à 18 h 30**

Sous la présidence de M. Norbert SCHICKEL, Président de la CCVM

Nombre des membres
du Conseil
Communautaire élus :
30

en fonction :
30

Procuration :
6

Délégués présents :

Norbert SCHICKEL
Pierre GSELL
Daniel FURTH
Maurice HENRY
Bernard FLORENCE
Francis KLEIN
Robert GEORGE
Bernard ZINGLE
Patrick ALTHUSSER
Monique MARTIN
J-François WOLLBRETT
Edith HUSSER
Antoinette STRAUMANN
Marc WIOLAND
Roland GIANTI
J-Jacques OBERLIN
J-Louis FEUERSTEIN
Christian CIOFI
Michel KLINGER
Gilbert RUHLMANN
Geneviève TANNACHER

Délégués représentés

André TINGEY
Denise BUHL
Pierre DISCHINGER
Albert ARLEN
Sonia SCHUSTER
Gabriel BURGARD

Délégués absents :

Romy LOCHERT
Hubert ZEYSSOLFF
Morgane ERTLE

POINT 9 – SERVICES GENERAUX

9.4. Personnel contractuel temporaire – accroissement d'activité CNI

Après décision de mise aux normes, restructuration et extension du Centre Nautique Intercommunal, il est nécessaire de recourir à du personnel temporaire pour assurer l'entretien de l'équipement et des nouveaux espaces pendant les travaux.

Emploi Grade	Motif du recrutement	Contrat	Durée	Rémunération indiciaire et indemnitaire
Adjoint technique territorial	Accroissement d'activité d'entretien de la structure et des nouveaux espaces pendant les travaux	Accroissement temporaire d'activité Art.3/1°	1 an Temps complet	IB ≤ 400 IFSE + CIA (catégorie C2bis)

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE CRÉER** le poste permettant de répondre à ces besoins temporaires.
- **D'AUTORISER** le Président à signer le contrat afférent à ce poste.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Norbert SCHICKEL,



(Handwritten signature in blue ink)